Biopsie du foie sous écho

Hôpital de Chicoutimi

Qu'est-ce que c'est?

Votre médecin vous a prescrit une biopsie du foie. Cet examen a pour but de prélever une petite quantité de tissus dans le foie afin d'en faire l'analyse. En général, la biopsie permet de diagnostiquer la cause d'une anomalie des tests du foie ou de déterminer la nécessité d'un traitement.



- Ces examens se font sur rendez-vous seulement.
- La durée de l'examen peut varier.
 Prévoyez donc une journée complète pour votre intervention.
- Prévoyez un accompagnateur, car vous ne pourrez pas conduire pour le chemin du retour.
- Les résultats de votre examen seront transmis à votre médecin.
- S'il vous est impossible de vous présenter à votre rendez-vous, avisez-nous au 418 541-1234 poste, 202296

Préparation à l'examen

Les informations suivantes sont très importantes à savoir pour l'équipe médicale il faudra nous indiquer lors de l'appel de votre rendez-vous si vous :

- êtes allergique à certains médicaments;
- êtes diabétique;
- prenez des médicaments pour éclaircir le sang (anticoagulants ou antiplaquettaires).

N.B. Vous devez demeurer à jeun à partir de minuit la veille de votre examen.

Le jour de l'examen

- Prenez vos médicaments habituels du matin avec un peu d'eau, sauf ceux qu'on vous a demandé de ne pas prendre (ex. : hypoglycémiants oraux ou ceux pour éclaircir le sang).
- Ne portez aucun bijou ou piercing. Laissez les objets de valeur à la maison.
- Apportez vos cartes d'assurance maladie et d'hôpital ainsi que votre liste de médicaments. Si vous n'avez pas de carte d'hôpital, présentezvous 15 minutes avant l'heure de votre rendezvous au guichet n° 4 de la clinque externe pour l'obtenir.
- Vous serez admis en médecine de jour au 5^e étage de l'hôpital de Chicoutimi. Présentezvous là-bas, une heure avant le rendez-vous.
- Une infirmière vous accueillera pour faire votre préparation à l'examen.



- Vous serez dirigés vers l'imagerie médicale où vous passerez votre examen. Le radiologiste vous expliquera plus en détail le déroulement de votre intervention.
- Vous serez ensuite couché sur la table où une désinfection du site de ponction sera effectuée.
- Le radiologiste d'intervention fera une anesthésie locale. Il introduira une fine aiguille sous les côtes. L'intervention dure environ 10 à 15 minutes.
- Le tout étant fait stérilement, il est important de ne rien toucher.
- Après les prélèvements, un pansement sera mis en place, il est important de le garder au sec.
- Si vous avez des questions, n'hésitez pas à en parler au technologue ou au radiologiste.

Une fois l'examen terminé

- Vous retournerez en médecine de jour au 5° étage pour une surveillance variant de 4 à 6 heures selon votre état, et ce, en position couchée et au repos.
- Le personnel vérifiera régulièrement vos signes vitaux.
- Vous aurez ensuite votre congé avec des consignes à suivre pour le retour à la maison.

Une fois à la maison

- Limitez vos activités pendant au moins 48 heures.
- La région du foie où la biopsie a été réalisée sera sensible. Ceci est normal.
- Ne prenez pas de médicaments contenant de l'acide acétylsalicylique (ex. : ASA, Advil, anti-inflammatoire) pour 24 h.
- Vous pouvez prendre de l'Acétaminophène (Tylenol) aux 4 à 6 h si besoin.
- Il est important de garder le pansement au sec durant 24 heures.
- Il est permis de prendre une douche après le retrait du pansement.
- Évitez la baignade pendant au moins 7 jours, le but étant d'éviter les infections.
- Une ecchymose peut apparaître au site de ponction accompagnée d'un léger saignement.

Consultez à l'urgence si votre douleur augmente malgré la prise de calmants.
Consultez également si vous avez un saignement important de la plaie, une chaleur, une rougeur ou un écoulement jaunâtre ou verdâtre au site de ponction ou encore si vous faites de la fièvre (38°C ou plus) pendant 24 heures.

FI-DSP-BiopsieFoie03-24.pdf | Une collaboration de la Direction des services professionnels et de la Direction adjointe des communications et des affaires publiques du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toute modification est interdite sans autorisation. La reproduction du document tel quel est permise. ©Gouvernement du Québec, 2024

